

une raison précise. On ne peut siéger plus de deux heures et demie à trois heures sans avoir besoin d'un repos. Ce repos est nécessaire. La mesure dont nous sommes saisis est très importante et mérite qu'on l'étudie de cette façon. C'est pour ces raisons, monsieur l'Orateur, que j'espère que tous les députés auront assez de bon sens et de bonne volonté pour voter contre la motion à l'étude. J'espère aussi que nous conviendrons tous de siéger régulièrement afin d'expédier les affaires de la Chambre de la façon qu'elles devraient l'être et d'étudier avec soin toutes ces questions, de sorte que les mesures dont nous pourrions vous prévaloir à la fin de la session,—qu'elle se produise n'importe quand,—soient un sujet de fierté pour les membres du Parlement.

M. Hughes Cleaver (Halton): Si je participe au débat, ce n'est que pour faire un petit plaidoyer de cinq minutes en faveur du retour au bon sens de la part des honorables députés.

M. Fleming: De la part du Gouvernement, de la CCF et du parti créditiste.

M. Cleaver: Lorsque les esprits s'échauffent et qu'on perd patience, il arrive qu'on dise et qu'on fasse des choses qu'on en vient ensuite à regretter. Monsieur l'Orateur, comme il se trouve que je suis l'un des plus anciens ici,—j'espère que la Chambre sera indulgente à mon égard, car je ne veux rien dire dont on puisse se formaliser,—me permettra-t-on d'affirmer que notre Règlement permet à tous les groupes minoritaires de présenter, d'une manière complète, tous leurs points de vues et tous leurs arguments? Mais, une fois qu'ils ont eu cette occasion, qu'ils ont fait valoir leur point de vue, le Règlement prévoit que la volonté de la majorité doit pouvoir s'exprimer. Ce serait tout de même étrange qu'un petit groupe minoritaire ait le droit et le pouvoir de soumettre la majorité à sa volonté. Tous ceux qui ont écouté, jusqu'à l'écœurement, les discours d'hier n'ont pu s'empêcher de reconnaître que les orateurs commençaient à manquer d'arguments sérieux pour appuyer leur thèse.

Cela se vérifie tout particulièrement quand on est convié à d'intéressantes dissertations sur la bataille de Bannockburn et autres questions du même ordre. Voilà qui révélait qu'ils étaient à court d'arguments. L'opposition a épuisé tous les arguments qu'elle pouvait avoir contre la mesure en cause, non pas contre la motion dont nous sommes actuellement saisis.

Venons-en à cette motion. S'il y a encore un membre de l'opposition qui brûle du désir de faire valoir d'autres arguments pour étayer leur opposition au bill n° 36, la motion à l'étude,—nous discutons actuelle-

ment un amendement à cette motion,—lui accorde encore seize heures pour le faire. Le temps supplémentaire que cette motion met à la disposition des députés permet vingt autres discours de quarante minutes chacun. La Chambre a été franchement avertie que le règlement de clôture pourrait bien s'appliquer le 27. Nous avons ici une motion qui donnera aux députés de l'opposition, s'ils désirent honnêtement présenter quelque...

M. Drew: Non, non.

M. Cleaver: ...qui leur donnera encore seize heures de séance.

M. Drew: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A mon avis, l'honorable député ne doit pas parler d'une discussion qui a eu lieu.

M. Cleaver: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Casselman: Rétractez-vous.

M. Drew: Rétractez-vous.

M. Cleaver: Monsieur l'Orateur...

M. Drew: Non, monsieur l'Orateur; l'honorable député n'a pas le droit de révoquer en doute la sincérité de certains membres de la Chambre des communes au cours de la discussion.

Des voix: Bravo!

Des voix: Rétractez-vous.

M. Cleaver: J'ai simplement dit que s'il y a...

M. Drew: J'exige une décision.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas vu en quoi l'honorable représentant a mis en doute l'honnêteté de qui que ce soit.

M. Fleming: Il a employé le mot "honnêteté".

M. l'Orateur: Je ne pense pas qu'il faille attribuer à ses paroles le sens qu'on veut leur donner. Bien d'autres termes un peu forts ont été utilisés. Cependant je déclare que si l'honorable député a employé des termes inconvenants il doit, de toute nécessité, les retirer.

M. Cleaver: Si j'ai dit quelque chose qui blesse un membre quelconque de l'opposition, et je suis sincère, je le retire tout de suite. Je n'ai pas eu l'intention de blesser qui que ce soit lorsque j'ai pris la parole.

M. Drew: Très bien!

M. Cleaver: Je n'ai pas pris la parole pour adresser des remarques blessantes à qui que ce soit, mais j'ai voulu démontrer, si c'est possible, l'attitude absurde que prend l'opposition. Si un membre de l'opposition brûle